

PROGRAMME DE FINANCEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE

Lignes directrices 2026-2027

Géré par le Centre communautaire Sainte-Anne (CCSA), le *Programme de financement pour le développement culturel et communautaire* est conçu pour appuyer le développement culturel et communautaire par l'entremise des organismes reconnus par le CCSA tel que défini dans ses politiques et règlements.

Objectifs

Fondé sur la mission du CCSA, qui est de contribuer au rayonnement et à la promotion de la francophonie dans la région de la capitale, le programme poursuit les objectifs suivants :

1. Encourager la participation et l'engagement communautaire

- Soutenir des activités qui renforcent le sentiment d'appartenance et la cohésion au sein de la communauté francophone de Fredericton.
- Favoriser l'interaction entre diverses communautés culturelles francophones (incluant les francophones moins actifs, les couples exogames, les francophiles, les nouveaux arrivants francophones, les autochtones, les jeunes de l'immersion française, etc.) pour enrichir le tissu social francophone.

2. Promouvoir la culture et la langue française

- Financer des initiatives qui mettent en valeur la langue, les traditions, et les arts francophones pour accroître leur visibilité dans la région.
- Encourager la découverte et l'appréciation de la diversité de la culture francophone parmi les membres de la communauté.

3. Faciliter l'accès à des activités inclusives et accessibles au public

- Assurer que les activités soutenues sont ouvertes à tous, sans restriction d'accès réservée aux membres, afin de favoriser un accès large et inclusif à la culture et à l'engagement communautaire.

Critères d'admissibilité du demandeur :

Localisation et lien avec la communauté francophone :

- L'organisme doit être situé dans la grande région de Fredericton et y organiser des activités.
- L'organisme doit démontrer un engagement clair à soutenir et à promouvoir la communauté francophone locale.

Mandat culturel ou communautaire :

- L'organisme doit avoir pour mission principale ou secondaire de promouvoir la culture francophone, de favoriser l'engagement communautaire ou de contribuer au développement de la communauté francophone dans la région.

Statut de l'organisme :

- Doit être un organisme accrédité par le CCSA et être en règle conformément aux politiques établies.
- Avoir un compte bancaire actif au nom de l'organisme.
- Ne doit pas être en défaut en raison de l'omission de soumettre un rapport d'activité ou financier pour un projet précédemment financé.
- Prévoir présenter au moins une activité culturelle et/ou communautaire entre le 1er avril 2025 et le 1er mars 2026.

Capacité de gestion :

- Doit être en mesure de fournir un plan d'activité clair, un budget prévisionnel pour l'activité en question, ainsi que des preuves de son impact communautaire ou culturel.

Activités**Pour être admissibles, les activités doivent être organisées par l'organisme et :**

- Remplir les objectifs du programme;
- se dérouler dans la région de la capitale;
- être ouvertes et bénéficières à la communauté francophone et francophile et ne pas être exclusivement réservées aux membres de l'organisme;
- se dérouler principalement en français et viser à inclure un large public pour maximiser l'impact et l'engagement communautaire dans la grande région de Fredericton.

Types d'activités admissibles :

- **Activités de promotion de la culture francophone**
 - Les activités qui célèbrent, et diffusent les arts, la langue, ou le patrimoine ou en font la promotion. Par exemple, des ateliers artistiques, des expositions, des spectacles, des festivals ou activités visant le développement culturel.
- **Activités d'éducation et de sensibilisation**
 - Des initiatives qui sensibilisent le public à la diversité francophone. Par exemple, des ateliers éducatifs, des conférences ou des discussions.
- **Activités d'engagement communautaire**
 - Projets ou événements visant à renforcer la solidarité et le lien social au sein de la communauté francophone. Cela pourrait inclure des rencontres communautaires, des activités intergénérationnelles.

Activités non admissibles :

- **Activités à but lucratif** : Projets dont l'objectif principal est de générer des profits, comme des concerts ou expositions avec billetterie dont les recettes ne sont pas réinvesties dans des initiatives communautaires ou culturelles.
- **Compétitions de nature compétitive** : Si l'objectif principal est de gagner un prix ou de classer des participants.
- **Projets exclusifs** : Activités réservées exclusivement aux membres d'un groupe ou d'une organisation spécifique, sans ouverture au public.
- **Campagnes de financement** : Des activités dont l'objectif principal premier est une campagne de financement, une collecte de fonds ou une campagne de sensibilisation.
- **Projets religieux** : Événements ou initiatives à vocation principalement religieuse, comme des cérémonies ou des formations confessionnelles.
- **Projets politiques** : Activités partisans ou qui favorisent un parti politique ou un candidat.

Dépenses

Dépenses admissibles

- **Cachets/honoraires** : artistes, conférenciers, personnes-ressources, services professionnels
- **Hébergement et déplacements d'artistes, conférenciers, personnes-ressources** : avion, kilométrage, indemnités de repas (tarifs du gouvernement provincial), etc.
- **Équipements et installations** : location de salle ou d'équipement, achat de matériaux pour réaliser une activité communautaire.
- **Fournitures** : photocopies, papier, décorations, crayons, feuilles de musique, livres de formation, manuels de cours, livres de référence, matériaux divers
- **Promotion/publicité** : annonces, dépliants, affiches, revues, frais de poste, photographe, banderoles, cadeaux pour les conférenciers bénévoles
- **Inscriptions** : cours de formation/perfectionnement pour bénévoles, conférences pertinentes aux activités offertes à la communauté

Dépenses non admissibles

- Frais de gestion ou d'administration
- Étude de besoin, plans ou stratégies
- Formation professionnelle
- Fonctionnement des organismes
- Activités-bénéfice pour d'autres organismes, et activités réalisées en milieu scolaire.

Exigences supplémentaires pour le financement

- **Impact prévu** : Le projet doit montrer son potentiel à enrichir la communauté francophone de Fredericton et être aligné sur les priorités stratégiques du CCSA.

- **Reddition de comptes** : L'organisme devra soumettre un Rapport d'évaluation dûment rempli au plus tard **le vendredi 12 mars 2027** (résultats obtenus, budget final, retombées communautaires).

Aide financière

Selon les fonds disponibles, un organisme peut recevoir une aide financière jusqu'à concurrence de 600 \$. Les dépenses doivent être effectuées durant l'exercice en cours, c'est-à-dire du **1er avril 2026 au 1er mars 2027**.

Paiement

- Le paiement sera fait au nom de l'organisme seulement.
- **Rapport de dépenses** : L'organisme devra soumettre un rapport de dépenses ou de remboursement après la réalisation de ses activités, détaillant les frais engagés (hébergement, déplacements, per diem). Une fois le rapport et les reçus transmis au CCSA, la subvention sera remise à l'organisme.
- **Méthode de paiement** : Le paiement sera effectué par **virement bancaire** ou **dépôt bancaire**, sauf dans des situations exceptionnelles.

Mention de l'aide financière

L'appui financier du CCSA doit être mentionné dans le matériel utilisé et la publicité pour promouvoir l'activité.

Présentation des demandes et date limite

Les demandes doivent être soumises au CCSA au plus tard **le vendredi 4 décembre 2026** pour être approuvées. (Voir le formulaire de demande et Budget)

Renseignements :

Marie-Hélène Michaud

Directrice par intérim du développement communautaire et culturel

Centre communautaire Sainte-Anne

Courriel : mhmichaud@ccsafredericton.ca

Téléphone : 506-453-2731, poste 80